Rwanda - Fiche sur les droits de la personne [1]

Le Rwanda est un pays enclave d'Afrique de l'Est connu pour ses paysages verdoyants et montagneux. Le Rwanda a connu un terrible génocide en 1994, et le pays s'en remet progressivement depuis, à la fois sur le plan économique que social. L'économie du Rwanda repose en grande partie sur l'agriculture de subsistance. Les principales exportations du pays sont le thé et le café. L'Écotourisme est un secteur économique croissant et la principale source d'échange de devises. [2]

Langues officielles : *Français, anglais, Kinyarwanda*
Groupes ethniques : *85% Hutu; 14% Tutsi; 1% Twa*
Gouvernement : *Régime semi-présidentiel*
- *Président : Paul Kagame*
- *Premier ministre : Anastase Murekezi*

Peine de mort : *Abolitionnistes pour tous les crimes*
Population : *12.8 millions*
Espérance de vie moyenne : *63.4 ans*
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans : *55 pour 1000*
Taux d'alphabétisation des adultes : *70.5%*

Section 1 : Respect de l'intégrité de la personne

L'ensemble de droits de la personne le plus fondamental concerne le respect de l'intégrité de chaque individu. Il garantit le droit à la vie et celui de ne pas subir de torture. Il interdit également la détention arbitraire et les disparitions, et garantit le droit à un procès juste et équitable.

Droit de ne pas être arbitrairement ou illégalement privé de la vie

☹

Largement bafoué [4]

On rapporte que le gouvernement est responsable de nombreuses exécutions arbitraires ou illégales. Une déclaration du président reflète parfaitement la mentalité dominante : « […] nous allons continuer à arrêter des suspects et, si possible, à exécuter en plein jour ceux qui ont l'intention de déstabiliser notre pays. »

Droit d'être protégé contre les disparitions

☹

Largement bafoué [5]

On rapporte plus de disparitions et d'enlèvements à motivation politique que les années précédentes. Les Forces de sécurité de l'État sont impliquées dans certaines disparitions signalées. Les organisations locales de défense des droits de la personne ont été menacées par les autorités gouvernementales pour cesser d'enquêter.

Droit de ne pas subir de torture et d'autres peines ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants

☹

Largement bafoué [6]

La constitution et la loi interdisent de telles pratiques, et on rapporte moins de cas d'abus des prisonniers et des détenus par les militaires et par les employés du Service national de sécurité et de renseignement qu'en 2012. Néanmoins, les autorités rwandaises commettent encore beaucoup d'abus et ont encore recours à la torture.

Droit de ne pas être arrêté ou détenu arbitrairement

☹

Largement bafoué [7]

La constitution et la loi interdisent les arrestations et les détentions arbitraires, mais les Forces de sécurité de l'État arrêtent et détiennent des personnes arbitrairement régulièrement. Les partis politiques d'opposition non enregistrés ont signalé que leurs partisans étaient souvent arrêtés.

Droit à un procès public et équitable

Partiellement respecté [8]
La constitution et la loi prescrivent un système judiciaire indépendant, et le système judiciaire opère généralement sans interférence gouvernementale. Néanmoins, il y a eu des contraintes sur l'indépendance judiciaire, et les fonctionnaires tentent parfois d'influer sur des cas individuels.

Droit d'être à l'abri de toute immixtion arbitraire dans la vie privée, la famille, le domicile ou la correspondance

Largement bafoué [9]
Même si la constitution et la loi interdisent l'intrusion dans la vie privée, on rapporte de nombreux cas de surveillance gouvernementale des foyers, des appels téléphoniques, du courrier électronique, des autres communications privées, des mouvements et des données personnelles et institutionnelles.

Section 2 : Respect des libertés civiles

Les libertés civiles sont internationalement reconnues comme étant un des fondements des droits de la personne. Elles comprennent les libertés d'expression, de réunion, d'association, d'éducation et de religion. Ce sont des droits inaliénables qu'un gouvernement ne peut violer et doit garantir pour tous, y compris pour les femmes et les groupes minoritaires.

Liberté d'expression et de presse *(Reporters sans frontières, Classement mondial de la liberté de la presse 2014)*[10]

Pointage : 55.46, Rang : 161 / 179 – Hautement contrôlée, limitée ou intimidée [11]
La constitution prescrit la liberté d'expression et de presse dans les "conditions décrites par la loi", mais le gouvernement restreint parfois ces droits. Le gouvernement intimide et arrête les journalistes qui expriment des points de vue critiques sur des sujets sensibles.

Droit d'être à l'abri de toute censure académique

Partiellement respecté [12]
Le gouvernement ne restreint généralement pas la liberté académique ou les évènements culturels, mais les autorités suspendent fréquemment les étudiants du secondaire et de l'université suite à des accusations vagues de divisionnisme ou d'engagement dans l' « idéologie du génocide ». De telles interventions mènent à l'autocensure.

Liberté de réunion et d'association pacifique

Largement bafouée [13]
La constitution assure la liberté de réunion et d'association qui sont, néanmoins, sujettes à restrictions. Les organisations privées sont tenus de s'inscrire, et le gouvernement restreint les activités des partis politiques et empêche la création de nouveaux partis.

Liberté de religion

Largement bafouée [14]
La constitution prescrit la liberté de religion. Cependant, le gouvernement interfère occasionnellement avec les organisations religieuses, parfois en changeant de force leur direction. Le gouvernement peut également détenir des groupes pour avoir organiser des groupes dissidents dans les églises existantes.

Protection des réfugiés et des apatrides

Partiellement respectée [15]
La loi prescrit le droit au statut d'asile ou de réfugié, et le gouvernement a établi un système pour fournir protection aux réfugiés. Néanmoins, les voyous des camps de réfugiés agissent parfois en toute impunité en intimidant les policiers et les autres réfugiés.

Protection globale des libertés civiles *(Classement des libertés civiles de Freedom House)* [16] [17]

6 / 7 – Non libre [18]
La cote des libertés civiles du Rwanda a récemment diminué de 5 à 6 en raison de la capacité réduite qu'ont les citoyens de pouvoir être critiques envers le gouvernement, surtout sur internet. On soupçonne également de plus en plus le gouvernement de surveiller les communications privées.

Section 3 : Respect des droits politiques

Les droits politiques garantissent à tous les membres d'une société la capacité d'influer sur le processus politique. L'évaluation des droits politiques comprend un examen du processus électoral et de la sélection des représentants, l'émancipation politique du grand public, la tolérance de la dissidence, la reddition de comptes par le gouvernement, etc.

Protection globale des droits politiques *(Classement des libertés politiques de Freedom House)* [19]

☹

6 / 7 – Non libre [20]

La constitution du Rwanda accorde beaucoup de pouvoir au président, qui peut remplir jusqu'à deux mandats de sept ans et a le pouvoir de nommer le Premier ministre. Le Parlement manque généralement d'indépendance. Sans rival sérieux, Kagame a remporté la réélection avec 93% des votes en 2010.

Section 4 : Corruption et manque de transparence du gouvernement

Les droits civils, économiques et sociaux de la population d'un pays sont souvent tributaires du degré de transparence et de l'absence de corruption. Il existe différentes mesures internationales de la transparence et de la corruption, notamment la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, le classement Bribe Payers Index et le classement Open Budget Index.

Transparence et protection contre la corruption *(Indice de perception de la corruption de Transparency International)* [21]

😐

Pointage : 49%, Rang : 55 / 175 – Une certaine forme de corruption [22]

La loi prévoit des sanctions pénales pour corruption par les fonctionnaires et particuliers qui font affaire avec le gouvernement. La loi permet également aux citoyens qui signalent des demandes de pots-de-vin par des représentants du gouvernement de recevoir des récompenses financières. Néanmoins, la corruption demeure un problème.

Section 5 : Réponse du gouvernement aux critiques

Cette section traite spécifiquement de la réponse des chefs d'État aux critiques de la société civile ou aux rapports internationaux sur les droits de la personne.

Attitude du gouvernement face aux enquêtes indépendantes sur les violations présumées des droits de la personne

☹

Largement bafoué [23]

On rapporte que certaines ONG ont peur du gouvernement et autocensurent leurs analyses. Une ONG internationale de défense des droits de la personne a expérimenté des délais durant son processus d'enregistrement annuel qui est attribué à l'opposition du gouvernement à son travail.

Section 6 : Discrimination et abus au sein de la société

Les pratiques discriminatoires d'ordre juridique et social liées au sexe, à la race, aux croyances ou à l'orientation sexuelle constituent des violations des droits de la personne. Les États possédant une solide tradition en matière de libertés civiles devraient avoir un système juridique équitable qui assure la primauté du droit, permet la libre activité économique et garantit l'égalité des chances pour tous.

Droits des femmes *(Global Gender Gap Report du Forum économique mondial)* [24]

😐

Pointage : 78.5%, Rang : 7 / 142 – Partiellement inégalitaires [25]

Les femmes ont le même statut légal et les droits que les hommes. La loi prévoit l'emprisonnement pour ceux qui menacent, harcèlent ou battent leur conjoint. Néanmoins, la violence domestique envers les femmes demeures communes. Le gouvernement s'occupe des affaires de viol, y compris le viol conjugal, en tant que priorité judiciaire.

Droits des enfants *(KidsRights Overall Score)* [26]

😐

Pointage : 62%, Rang : 116 / 165 – Quelque peu protégés [27]

La citoyenneté est dérivée des parents. Néanmoins, les enfants nés dans le pays avec des parents inconnus ou apatrides sont automatiquement citoyens. Il y a beaucoup d'enfants des rues dans le pays. Il y a eu une augmentation de l'abus sexuel et de l'exploitation des enfants ces dernières années.

Droits des personnes handicapées

Partiellement respecté[28]
La loi interdit la discrimination à l'encontre des personnes handicapées dans l'emploi, l'éducation, l'accès aux soins de santé, etc., et ces dispositions sont généralement appliquées. Cependant, le handicap est souvent considéré comme une malédiction, ce qui entraîne souvent l'exclusion sociale, l'abandon ou la dissimulation d'enfants.

Droits des minorités nationales, raciales ou ethniques (p. ex. discrimination, islamophobie, antisémitisme, etc.)

Partiellement respecté[29]
Depuis le génocide de 1994, le gouvernement a appelé à la réconciliation nationale, et supprimé toutes références à l'ethnicité dans le discours officiel et a éliminé les quotas ethniques. Certaines personnes continuent d'accuser le gouvernement de favoriser les Tutsis dans l'emploi et dans d'autres domaines.

Droit d'être à l'abri des abus et de la discrimination fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

Largement bafoué [30]
Aucune loi ne criminalise l'activité sexuelle entre personnes de même sexe, et des hauts fonctionnaires expriment leur soutien pour les droits LGBT. Néanmoins, on rapporte des cas de discrimination et d'abus sociétaux, et les groupes de défense des droits LGBT ont signalé à quelques reprises un harcèlement de la part de leurs voisins ou de la police.

Section 7 : Droits des travailleurs

Les droits des travailleurs forment un ensemble de droits légaux relatifs aux relations de travail entre employés et employeurs. Ils concernent fondamentalement la capacité de négocier la rémunération, les avantages sociaux, les conditions d'emploi et la sécurité au travail. Ces droits découlent souvent du droit de se syndiquer et de l'accès à la négociation collective.

Droit à la liberté d'association et à la négociation collective

Partiellement respecté [31]
La loi garantit à la plupart des salariés du secteur formel le droit de former un syndicat indépendant et d'y adhérer, de tenir des grèves autorisées, de négocier collectivement, même si la négociation collective est restreinte par diverses mesures. La loi ne protège généralement pas les entreprises familiales et les travailleurs du secteur informel.

Droit de ne pas être contraint au travail forcé ou obligatoire

Largement bafoué [32]
Le Rwanda est une source, et dans une moindre mesure, un pays de transit et de destination pour les femmes et les enfants soumis au travail forcé et au trafic sexuel. Le gouvernement ne se conforme pas pleinement aux normes minimales pour l'élimination du trafic, mais travaille à s'améliorer.

Droit des enfants de ne pas être contraints au travail forcé et âge légal minimum d'emploi

Largement bafoué [33]
L'âge minimum pour un emploi à temps plein est 16 ans. La loi interdit aux enfants de moins de 18 ans d'avoir des emplois dangereux. Néanmoins, la loi ne s'applique pas à l'emploi non contractuel, et laisse donc la plupart des enfants qui travaillent sans protection.

Droit à des conditions de travail acceptables

Largement bafoué[34]
Le salaire minimum national n'a pas été mis à jour depuis 1974, où il avait été fixé à 100 francs rwandais (0.15$ par jour). Selon la Banque mondiale, 45% de la population vivait sous le seuil de pauvreté nationale en 2011.

Droit à l'emploi

0.6% - Taux de chômage raisonnable [35]

Le taux de chômage au Rwanda est très faible, bien que le sous-emploi (lorsqu'on travaille en deçà de ses qualifications) est répandu. Le faible taux de chômage est débattu par certains qui font valoir que de nombreuses activités telles que l'agriculture de subsistance peuvent ne pas constituer un emploi. [36]

---

[1] Cette évaluation est fondée sur un modèle hybride des droits et libertés de la personne qui se base à la fois sur des principes juridiques et sur des classifications intuitives. La Fondation CJPME a tenté d'intégrer le plus de sources et d'indicateurs indépendants possibles dans son analyse sommaire. Dans bien des cas, elle a tiré les données qualitatives relatives au respect d'un droit spécifique dans un pays des publications de Human Rights Watch (HRW) et des rapports sur les pays établis par le département d'État américain. HRW publie un rapport mondial qui évalue le niveau de respect des droits de la personne dans chaque pays selon une méthodologie reposant sur une couverture locale et des entrevues sur le terrain combinées avec des recherches et des analyses. Le département d'État américain maintient une publication à jour sur la situation des droits de la personne à l'échelle internationale. Son système de recherche et d'examen s'appuie sur les travaux de ses fonctionnaires ainsi que sur ceux des organismes de la société civile locale et des organisations internationales des droits de la personne.

[2] informations connues sur le pays sont puisées sur Internet, notamment dans Google, et dans les documents d'Amnistie Internationale. En ce qui concerne la peine de mort, voir le rapport d'Amnistie Internationale « *Condamnations à mort et exécutions en 2013* », publié le 27 mars 2014. Consulté le 22 janvier 2016. https://www.amnesty.org/en/documents/act50/001/2014/en/.

[4] "*Country Reports on Human Rights Practices for 2014 Rwanda*." Département d'État américain. Le 25 juin 2015. Consulté le 22 janvier 2016. http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/#wrapper.

[5] Ibid. Département d'État américain. Une « disparition » étant permanente, on la différencie d'une simple détention arbitraire dans le cadre de la présente analyse.

[6] Ibid. Département d'État américain.

[7] Ibid. Département d'État américain.

[8] Ibid. Département d'État américain.

[9] Ibid. Département d'État américain.

[10] Le classement mondial de la liberté de la presse publié par Reporters sans frontières évalue le niveau de la liberté d'information dans 180 pays établi au moyen de sondages auprès des ONG locales et des organisations de la société civile œuvrant pour la défense de la liberté d'expression à travers le monde. Le classement est aussi établi par des correspondants locaux et au moyen de suivis sur les infractions à la liberté de presse partout où elles ont lieu. La méthodologie comporte six indicateurs : 1) le pluralisme des médias, 2) l'indépendance des médias, 3) l'environnement médiatique et l'autocensure, 4) l'encadrement légal des médias, 5) la transparence des médias, 6) l'infrastructure des médias. Le score obtenu à partir de ces six indicateurs est combiné avec une note du niveau de violence contre les journalistes dans le pays pour donner un score global. La Fondation CJPME classe l'indice de liberté de la presse comme suit : 0 à 14,99 (16 pays), généralement libre, diversifiée et indépendante; 15 à 24,99 (37 pays), en grande partie libre, diversifiée et indépendante; 25 à 29,99 (31 pays), partiellement libre, diversifiée et indépendante; 30 à 39,99 (39 pays), partiellement contrôlée, limitée ou intimidée; 40 et plus (57 pays), hautement contrôlée, limitée ou intimidée.

[11] « Classement mondial de la liberté de presse ». Reporters sans frontières : pour la liberté de l'information. Le 1er janvier 2014. Consulté le 22 janvier 2016. http://rsf.org/index2014/en-index2014.php.

[12] "*Country Reports on Human Rights Practices for 2014 Rwanda*." Département d'État américain. Le 25 juin 2015. Consulté le 22 janvier 2016. http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/#wrapper.

[13] Ibid. Département d'État américain.

[14] "*2014 Report on International Religious Freedom -Rwanda*." Département d'État américain. Le 14 octobre 2015. Consulté le 22 janvier 2016. http://www.state.gov/j/drl/rls/irf/2014/af/238250.htm

[15] "*Country Reports on Human Rights Practices for 2014 Rwanda*." Département d'État américain. Le 25 juin 2015. Consulté le 22 janvier 2016. http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/#wrapper.

[16] *Freedom House* est une ONG américaine reconnue à l'échelle internationale qui documente et mesure la qualité des pratiques démocratiques dans un pays donné, en matière de droits civils et de droits politiques L'échelle de classification de *Freedom House* est la suivante : de 1 à 2,5 (libre), de 3 à 5,5 (partiellement libre), 6 ou 7 (non libre).

[17] Le classement des libertés civiles de *Freedom House* mesure, entres autres, a) la liberté d'expression et de croyance, b) le droit d'association et d'organisation, c) la primauté du droit et d) l'autonomie personnelle et les droits individuels. *Freedom House* classifie les pays de 1 à 2,5 (libre), de 3 à 5,5 (partiellement libre), 6 ou 7 (non libre). Consulté le 9 décembre 2014 https://www.freedomhouse.org/report/freedom-world-2014/methodology#.VIdwWzHF98F

[18] "Rwanda." Freedom in the World 2015: Rwanda. Le 1er janvier 2016. Consulté le 26 janvier 2016. https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2015/rwanda.

[19] Voir la note sur l'organisation *Freedom House* ci-dessus. L'évaluation des droits politiques de *Freedom House* tient compte : a) du processus électoral, b) du pluralisme et de la participation politique et c) du fonctionnement du gouvernement. Consulté le 26 janvier 2016. https://www.freedomhouse.org/report/freedom-world-2014/methodology#.VIdwWzHF98F

[20] "Rwanda." Freedom in the World 2015: Rwanda. Le 1er janvier 2016. Consulté le 26 janvier 2016. https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2015/rwanda.

[21] *Transparency International* (TI) publie annuellement un « Indice de perception de la corruption » basé sur des recherches et des sondages indépendants. Les principales catégories de corruption sont ventilées dans l'indice afin de fournir des précisions sur les problématiques, par exemple la perception de la corruption, la lutte contre la corruption ou l'opacité financière. Les pays sont notés sur 100; plus le score est élevé, moins la société est corrompue. La Fondation CJPME a classé les pays comme suit : de 80 à 100 (11 pays) corruption très limitée; de 60 à 79 (27 pays) corruption limitée; de 40 à 59 (41 pays) quelque peu corrompu; de 20 à 39 (80 pays) hautement corrompu; de 0 à 10 (15 pays) extrêmement corrompu

[22] "Rwanda." Corruption by Country. Le 1er janvier 2015. Consulté le 26 janvier 2016. http://www.transparency.org/country#RWA.

[23] "*Country Reports on Human Rights Practices for 2014 Rwanda*." Département d'État américain. Le 25 juin 2015. Consulté le 22 janvier 2016. http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/#wrapper.

[24] Cette mesure est basée sur le *Global Gender Gap Index* du Forum économique mondial, où 0,00 désigne l'inégalité entre les sexes et 1,00 l'égalité totale entre les sexes. Cet indice se penche sur quatre sous-domaines : participation et perspectives économiques; niveau de scolarité; santé et espérance de vie; émancipation

politique. Un score en pourcentage est attribué à chaque pays; plus le pourcentage est élevé, plus le pays se rapproche de la parité. La Fondation CJPME a classé les pourcentages comme suit : de 80 à 100% (5 pays) : presque égalitaire; 70-79% (60 pays) : quelque peu inégalitaire; 0-69% (77 pays) : fortement inégalitaire.

[25] "_Country Reports on Human Rights Practices for 2014 Rwanda_." Département d'État américain. Le 25 juin 2015. Consulté le 22 janvier 2016. http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/#wrapper.

[26] Cette mesure est basée sur la note obtenue dans le _KidsRights Index Overall Score_. Le calcul de l'indice prend notamment en compte les éléments suivants : l'espérance de vie et la mortalité maternelle; la santé; l'éducation; la protection et l'environnement entourant les droits de l'enfant. Chaque pays se voit attribuer une note en pourcentage; plus celle-ci est élevée, plus les enfants sont protégés. _KidsRights_ classe les pays en fonction de ces pourcentages et la Fondation CJPME ventile les catégories comme suit : de 70 à 100 % (77 pays) : protégés; de 60 à 70 % (29 pays) : quelque peu protégés; de 45 à 50 % (33 pays) : légèrement vulnérables; de 30 à 45 % (12 pays) : hautement vulnérables; moins de 30 % (11 pays) : extrêmement vulnérables.

[26] « Chine. » Forum économique mondial.

[27] "The KidsRights Index: Overall Score." The KidsRights Index. Le 1er janvier 2014. Consulté le 25 novembre 2014. http://www.kidsrightsindex.org/Index/Overallscore.aspx

[28] "_Country Reports on Human Rights Practices for 2014 Rwanda_." Département d'État américain. Le 25 juin 2015. Consulté le 22 janvier 2016. http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/#wrapper.

[29] Ibid. Département d'État américain.

[30] Ibid. Département d'État américain.

[31] Ibid. Département d'État américain.

[32] "_Trafficking in Persons Report 2015_." Département d'État américain, 2015. Consulté le 26 janvier 2016. http://www.state.gov/documents/organization/243561.pdf

[33] "_Country Reports on Human Rights Practices for 2014 Rwanda_." Département d'État américain. Le 25 juin 2015. Consulté le 22 janvier 2016. http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/#wrapper.

[34] Ibid. Département d'État américain. Voir également une comparaison très bien réalisée des salaires, des revenus et des heures de travail hebdomadaire sur http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_minimum_wages_by_country

[35] "Global Employment Trends." International Labour Organization. Le 1er janvier 2013. Consulté le 26 janvier 2016. http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-employment-trends/2014/WCMS_233936/lang--en/index.htm.

[36] _"Understanding the 3.4% unemployment rate"_, The New Times. Le 1er aout 2015. Consulté le 26 janvier 2016. http://www.newtimes.co.rw/section/article/2015-08-18/191656/